

Initiatives ministérielles

vraient être exemptées pour ne pas risquer de compromettre des activités sportives légitimes.

Deuxièmement, je demanderai au comité de voir s'il y a des activités de tir à la poudre noire qui risqueraient d'être affectées par la loi. Nous n'avons nullement l'intention de restreindre de quelque façon que ce soit les reconstitutions historiques qui supposent l'utilisation des reproductions d'armes. Nous ne pensons pas avoir agi en ce sens, mais nous demanderons au comité de se pencher sur cette question et de nous faire savoir s'il sera nécessaire d'adopter des amendements de forme pour que cela soit bien clair.

Troisièmement, nous demanderons au comité d'examiner la question des reliques et objets de famille, puisque des familles et des particuliers désirent laisser à leurs descendants des armes à feu qu'ils ont acquises et qui ont une valeur historique ou sentimentale pour la famille. Nous devons respecter ce désir. Nous demanderons donc au comité de trouver une façon d'y arriver tout en tenant compte des impératifs de sécurité publique.

Les électeurs de Central Nova s'inquiétaient de ces trois questions, et je suis heureuse de voir que le ministre de la Justice s'est engagé à ce qu'on les examine comme il se doit.

Le ministre de la Justice a souligné que les Canadiens auront l'occasion de faire connaître leur point de vue, lorsque le Comité permanent de la justice et des questions juridiques de la Chambre des communes examinera le projet de loi. Je suis persuadée qu'on se penchera alors sur les réserves de mes électeurs. Je les exhorte d'ailleurs à participer au processus législatif en présentant leurs instances au comité.

• (1300)

[Français]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi, BQ): Madame la Présidente, le 14 février dernier, le ministre de la Justice et procureur général du Canada déposait en cette Chambre son projet de loi sur les armes à feu, afin de renforcer le contrôle de ces armes. Il était plus que temps. J'appuie ce projet de loi, même si à mon avis, il ne va pas assez loin. En effet, je considère qu'il est plus que temps qu'un pays comme le nôtre se dote d'une loi visant à protéger tous nos citoyens et citoyennes.

Nous savons tous que le crime relié aux armes à feu a pris des proportions de plus en plus inquiétantes. On n'a qu'à se souvenir du drame qui se déroula à l'Assemblée nationale du Québec, il y a à peu près 10 ans, et également d'un triste souvenir, celui du massacre de la Polytechnique, il y a quelques années. Tous les jours, on entend parler d'agressions, de menaces, d'intimidations et de meurtres perpétrés avec des armes à feu. La possession d'une arme à feu confère à un criminel une grande illusion de pouvoir, d'autorité et de puissance.

En novembre dernier, le président de l'Association canadienne des chefs de police faisait remarquer que la question de la possession légale d'armes à feu n'est pas un jeu. Les citoyens, y compris les chasseurs, les compétiteurs, les collectionneurs et les tireurs, des gens pour lesquels j'ai beaucoup de respect, ces gens qui respectent la loi devraient adopter ces contrôles comme une réaffirmation de leurs droits et de leurs responsabilités. C'est à eux qu'il revient de prendre cette réaffirmation de leurs droits et de leurs responsabilités.

Il est clair que l'instauration d'un contrôle plus structuré, y compris l'enregistrement de toutes les armes, contribuera à rendre le pays plus sécuritaire et plus paisible pour nous tous. En effet, les armes sont dangereuses et nous nous devons de légiférer. Le ministre de la Justice et procureur général du Canada, avec le projet de loi C-68, est sur la bonne voie. Cependant, je crois fortement, et encore une fois, que ce projet ne va pas assez loin et que le ministre devrait s'inspirer fortement du rapport de la coroner Anne-Marie David rendu public le 26 janvier dernier.

En effet, tel que suggéré par M^{me} David, ne serait-il pas temps de modifier le libellé du règlement sur l'entreposage, la mise en montre et le transport sécuritaire des armes à feu, afin de rendre la compréhension du règlement plus accessible à tous? Même si nul n'est sensé ignorer la loi, n'est-il pas du rôle du ministre de la Justice d'en faciliter la compréhension? Il est temps de modifier les règlements afin d'obliger les commerçants à verrouiller, voire rendre inopérante toute arme destinée à la vente.

De plus, on doit interdire l'entreposage d'armes à feu à autorisation restreinte ailleurs que dans une voûte. Ce même règlement ne devrait pas permettre la livraison d'une arme non munie d'un dispositif de verrouillage sécuritaire à qui que ce soit. J'irais même plus loin, le ministre de la Justice devrait modifier le Code criminel, afin de prévoir la confiscation automatique d'armes à feu dans un cas de non-respect du règlement.

• (1305)

Plutôt que de dépenser des millions et des millions de dollars dans des organismes inutiles, tel celui sur l'unité canadienne, le gouvernement ne devrait-il pas investir ces sommes dans des programmes d'éducation et d'information destinés au grand public et à certains groupes cibles, tels les chasseurs, les collectionneurs d'armes à feu, des membres de clubs de tir et d'autres groupes visés?

Ce projet de loi a encore plusieurs points qui demandent à être éclaircis. En étalant sur une période de huit ans l'enregistrement des propriétaires d'armes à feu et de leurs armes, le ministre de la Justice n'a-t-il pas tout simplement cédé aux groupes de pression pro-armes ou voulait-il satisfaire certains membres de son caucus? Je suis sceptique quant à l'effet dissuasif d'une telle réforme.

Dois-je vous rappeler que ces groupes de pression encouragent les gens à s'armer pour se protéger, alors qu'il est prouvé que les gens sont plus en sécurité sans arme? En effet, une arme gardée à domicile risque 43 fois plus souvent de tuer des membres du foyer que de tuer un intrus. Pourquoi attendre huit ans, alors qu'on sait qu'un domicile où l'on garde une arme à feu risque trois fois plus de devenir la scène d'un homicide et cinq fois plus la scène d'un suicide qu'un domicile sans arme?

Le public, les experts en santé et surtout les experts en prévention du crime réclament avec raison plus de contrôle des armes à feu. Au Canada, 42 p. 100 des femmes tuées par leur mari sont